



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

RAPPORT ANNUEL DE GERANCE 2019

**D'ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, associé commandité – gérant,
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT**

I. Préambule

Le rapport d'activité, commun à toutes les structures Energie Partagée, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement et la mobilisation de toutes les équipes, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice 2019, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ses méthodes n'a été opérée sur l'exercice 2019.

L'exercice comptable a débuté le 01/01/2019 et s'est terminé le 31/12/2019.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 21 732 130 euros et l'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de + 186 639 euros.

III. SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Pour le seul exercice 2019 :

- ✓ 27 interventions financières pour 3 812 875 euros
- ✓ Dont 16 projets totalement nouveaux au cours de l'exercice
- ✓ Une augmentation nette du capital de 3 737 600 euros
- ✓ 449 nouveaux actionnaires

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

En cumul depuis sa création :

- ✓ 79 investissements différents décaissés pour 16 368 325 euros
- ✓ Dont 68 installations de production d'énergie pour 16 221 836 euros
- ✓ Dont 11 participations stratégiques soit 146 489 euros
- ✓ Capital net de 20 353 700 euros
- ✓ 5948 actionnaires actifs

Energie Partagée Investissement a poursuivi sa mission d'investissement dans des sociétés de projet portant des installations de production d'énergie issue de sources renouvelables, portant le nombre de participations à 68 sociétés de projet, auxquelles s'ajoutent 11 participations stratégiques (c'est-à-dire de faibles montants d'investissement, dans des sociétés qui lui permettent d'accéder à des projets en développement).

Plus de détail sur les participations dans la rubrique « participations » en page 6 du présent rapport et dans le tableau complet des participations en annexe.

B. Le capital de la Société

Au cours de l'exercice, le capital a augmenté de 22,5% par rapport à son montant net à fin 2018 (hors prime d'émission), soit une hausse de 3 737 600 euros nets, passant de 16 616 100 euros à 20 353 700 euros.

Le montant total des nouvelles souscriptions (capital hors prime d'émission) a atteint 4 093 000 euros (961 100 € par les investisseurs institutionnels et 3 131 900 € par les investisseurs citoyens) auquel il faut retrancher le montant total des nouvelles sorties, soit 355 600 euros (contre 147 500 euros en 2018).

Le capital social net (entrées – sorties), au 31 décembre 2019, est de 20 353 700 euros, auquel s'ajoute une prime d'émission de 304 522 euros.

Le montant total des sorties reste toujours faible et stable en pourcentage, soit moins de 2% du capital net de fin d'exercice, caractérisant une volonté de placement de long terme pour les souscripteurs.

C. Les produits de la Société :

Le montant total des produits d'exploitation de l'exercice atteint 598 709 euros, contre 508 074 euros en 2018 soit une hausse de 18 %.

Ils proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts)

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;

- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible et plafonnée à 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des dernières années, réduisant d'autant les revenus générés ;
- Revenus issus de prestations de gestion administrative pour des sociétés de projets dans lesquelles Energie Partagée Investissement est actionnaire : La Limouzinière, Tener'if, Energie Partagée Exploitation, SHEC, MinàWatt

Le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

Détail des produits en k€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	Prévisionnel 2020
liés aux souscriptions	49	66	80	70
liés aux investissements réalisés	272	296	459	550
liés aux placements de trésorerie	25	18	12	12
liés aux prestations réalisées	109	121	44	35
autres produits divers		7	3	
Produits d'exploitation	461	508	598	667
Produits financiers	1	10	7	7
Produits exceptionnels	0	0	162	0
Total	462	518	767	674

D. Les charges de la Société :

Le montant total des charges atteint 419 344 euros contre 472 900 euros en 2018, soit une diminution de 11,3 % par rapport à 2018.

Suite au transfert des équipes salariées au sein de la structure gérante, Energie Partagée Coopérative, courant 2018 :

- Les frais de personnel et de mise à disposition ne concernent plus que des mises à disposition par Energie Partagée Association, pour les équipes de communication. Le reste des équipes mobilisées sur les projets d'investissement sont salariées par Energie Partagée Coopérative.
- Le mandat de gérance exercé par Energie Partagée Coopérative est inchangé à 210 000 euros.
- Les frais de communication concernent la levée de fonds : les outils de gestion de capital et les opérations d'envois aux actionnaires
- Les frais généraux concernent les cotisations professionnelles, les honoraires comptables et de commissariat aux comptes et les frais d'assemblée générale et de conseil de surveillance

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

détail des charges en k€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	Prévisionnel 2020
Frais de personnel et mise à disposition	259	183	58	60
Frais de gérance	10	105	210	230
Communication et collecte	29	33	43	55
Autres frais généraux et divers	74	61	47	47
Impôts et taxes (TVA non récupérable)	22	24	29	30
Amortissements et provisions	3	1		
Charges d'exploitation	397	407	387	422
Charges financières	22	54	22	22
Charges exceptionnelles	4	12	10	40
Total	423	473	419	484

Les impôts et taxes sont en augmentation par rapport à 2018, suite à l'augmentation de la TVA non récupérable.

E. Activité de la société en matière de recherche et développement

Non concernée

F. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de développement de la Société sont telles que la gérance proposera avec l'accord du Conseil de surveillance, de soumettre à l'Assemblée générale de la Société l'émission d'une prime de 3,80 euros par action.

Par ailleurs, la France traverse depuis le début de l'année 2020 une crise sanitaire d'ampleur. A ce stade, l'activité de la Société n'est pas directement impactée, l'ensemble de l'équipe salariée poursuivant son activité en télétravail, cependant, il n'est pas à exclure des retards dans la mise en œuvre de plusieurs projets de production (retard de chantiers de construction, retard dans l'obtention des autorisations administratives et réglementaires de construire et d'exploiter).

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous propose d'affecter la totalité de l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à la somme de + 186 639 euros, au compte « report à nouveau » qui sera porté de – 387 123 à – 200 484 euros.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

V. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

VI. DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

VII. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du code de commerce.

Exercice clos au 31 décembre 2019 :

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	6			17		
Montant HT des factures concernées	39 641		39 641	48 021		48 021
% du montant total des achats HT de l'exercice	11 %		11 %	8 %		
% du montant HT de chiffre d'affaires de l'exercice	8 %			8 %		
	(B) Dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
	(C) Délais de paiement de référence utilisés					
	<input type="radio"/> Délais contractuels <input type="radio"/> Délais légaux			<input type="radio"/> Délais contractuels <input type="radio"/> Délais légaux		

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES, PARTICIPATIONS CROISÉES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Nos participations et engagements au 31/12/2019 :

Le montant total d'investissement net (décaissements – remboursements déjà obtenus), porté en immobilisations financières nettes dans les comptes annuels, atteint 14 645 389 euros en 2019 (contre 11 518 760 euros à fin 2018).

Un tableau plus complet en annexe reprend l'ensemble des participations détenues par Energie Partagée Investissement et précise pour chacune : le nom de la société, les montants par type d'instrument financier, la date de premier investissement, le montant d'encours et les revenus générés au 31/12/2019, le lieu, l'énergie, la puissance, la production attendue en année pleine et la production générée en 2019 si l'installation est en service.

Ce tableau ne comprend pas deux immobilisations financières

- Des titres détenus auprès de la Nef (90 euros)
- Une avance en fonds de roulement à Energie Partagée Association sous forme d'un contrat d'apport associatif avec droit de reprise (50 000 euros)

Cas particulier de Energie Partagée Exploitation (filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement)

Energie Partagée Investissement détient 100% des titres de la SAS ENERGIE PARTAGEE EXPLOITATION créée en 2009 pour porter les tous premiers projets de production d'énergie renouvelable d'Energie Partagée, notamment Pic Bois, dans le département de l'Ain, première centrale solaire raccordée au réseau en France et financée par l'investissement citoyen.

Cette société a généré un résultat net comptable de – 121 082 euros au cours de l'exercice 2019. Ce déficit est lié au dysfonctionnement de la Centrale Pic Bois en arrêt depuis le 06/06/2018 suite à la mise en demeure formulée par la compagnie d'assurances de la menuiserie Pic Bois, en raison d'un risque de contagion au feu entre la centrale et la menuiserie.

Des travaux d'étanchéité ont été effectués par des professionnels du bâtiment (couvreur, installateurs) courant de l'automne 2019. La centrale photovoltaïque Pic Bois a été remise en exploitation le 17 janvier 2020. Suite à cette remise en service, la société prévoit un chiffre d'affaires d'environ 160 k€ par an sur les prochaines années. Cela permettra de reconstituer les fonds propres et poursuivre l'activité sans appeler à des fonds supplémentaires par Energie Partagée Investissement.

Cette société assure une rémunération de 34 467 euros contre 36 368 euros en 2018 à son actionnaire unique Energie Partagée Investissement. Elle est consolidée avec Energie Partagée Investissement sur le plan fiscal.

B. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
ALBIZZATI Amandine	Au titre d'Enercoop, gérante d'Energie Partagée Investissement et présidente d'EnRciT présidente d'Energie Partagée Coopérative présidente d'Energie Partagée Exploitation	Présidente - directrice générale d'Enercoop SCIC SA
HORENBEEK Bernard	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
CHINAL Eddie	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	Président de ForestEnr (SAS) Président d'EEPOS (SAS) Président de FABRIK ENR (SAS)

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

IX. OPERATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

X. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

XI. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société et conclues dans des conditions normales.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement ;
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop ;
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Coopérative ;
- Poursuite de plusieurs contrats de prestation administrative entre d'une part Energie Partagée Investissement et d'autre part les sociétés La Limouzinière Energie, Société Hydro Electrique Cévenole, Tenerif (ex Solarvip), Energie Partagée Etudes et Energie Partagée Exploitation ;
- Signature d'un nouveau contrat de prestation administrative entre Energie Partagée Investissement et MINàWatt, dont Energie Partagée Investissement est actionnaire et membre du Comité de gestion, pour un montant annuel de 3500 euros HT, le 29 mai 2019 (le montant concerné pour l'exercice 2019 est de 2042 euros HT)

Fait à Vaulx en Velin, le 25 mars 2020,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE,
Le Comité de direction, représenté par Mme Amandine ALBIZZATI

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le lien <https://energie-partagee.org/assemblee-generale-2020>

Annexes au présent rapport :

- **Tableau détaillé des participations**
- **Notice explicative pour l'émission d'une prime de 3,80 euros par action à soumettre à l'Assemblée générale des associés**

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Energie Partagée - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2019

société de projet			Investissement initial				Encours total au 31/12/2019 (immo nettes)	revenus annuels (dividendes et intérêts)			installation de production			production	
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé (intérêts capitalisés compris)	en obligations		2018	2019	prévisions 2020	état avancement	date première mise en service	puissance en KW	attendue en MWh/an	2019 en MWh / an
EP Exploitation	solaire	69-78	21/09/2009	200 000,00	803 547,57		1 003 547,57	32 731,36	34 466,99	20 000,00	exploitation	01/03/2010	292	255	63
Giraud Agri Energie	solaire	42	26/11/2010	16 500,00	210 593,52		227 093,52	11 766,22	15 437,41	15 000,00	exploitation	01/05/2011	233	260	267
Soleil Eau Vent Energie (SE)	solaire	5	10/10/2012	5 400,00			5 400,00	90,00			exploitation	01/05/2011	560	745	nc
AURANCE ENERGIE	solaire	7	01/06/2017	14 950,00			14 950,00	0,00			exploitation	18/06/2012	162	182	nc
TENERIF	solaire	75	06/07/2017	115 000,00			115 000,00	0,00			exploitation	18/09/2012	561	525	544
Plaine Sud Energies	solaire	14	09/10/2012	10 000,00	19 027,08		29 027,08	961,00	1 101,00	900,00	exploitation	22/11/2012	74	70	82
Combrailles Durables	solaire	63	06/10/2014	5 000,00			5 000,00	2 025,00	517,00		exploitation	30/01/2013	453	489	nc
ALTORA PV	solaire	68	20/11/2014	20 000,00	120 000,00		140 000,00	7 499,32	6 745,21	6 000,00	exploitation	17/12/2014	495	532	553
Soleil du Grand Ouest	solaire	35	21/04/2015	1 000,00	200 000,00		201 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	exploitation	01/09/2015	249	270	284
LUM DEL LARZAC	solaire	12	10/06/2016	1 100,00	50 000,00		51 100,00	835,00	750,00		exploitation	02/09/2015	253	185	380
ESCOUMS SOLAIRE	solaire	66	08/04/2016	200,00	105 000,00		105 200,00	159,63	2 337,53	2 300,00	exploitation	13/07/2016	190	256	310
FERME D'ESCOUMS	solaire	66	08/04/2016	200,00	20 000,00		20 200,00	159,63	288,49	500,00	exploitation	13/07/2016	195	263	200
LUCISOL	solaire	84	30/03/2016	5 000,00	57 178,98		62 178,98	2 722,81	2 858,95	2 800,00	exploitation	01/08/2016	206	240	261
ENERG Y CITOYENNE	solaire	38	12/09/2016	20 000,00			20 000,00	0,00			exploitation	01/10/2017	106	127	140
ADVIVO SOLAIRE	solaire	38	17/06/2016	2 000,00		197 934,70	199 934,70	3 181,35	2 514,60	3 000,00	exploitation	29/11/2017	2 100	1 900	1 783
DWATT	solaire	26	10/09/2018	20 000,00	20 000,00		40 000,00	209,59	1 147,00	1 000,00	exploitation	01/03/2018	217	187	213
LE WATT CITOYEN	solaire	30	20/04/2017	2 600,00	47 500,00		50 100,00	2 043,80	2 137,50	2 200,00	exploitation	15/06/2018	250	378	395
CITOY'ENR	solaire	31	25/07/2018	2 000,00			2 000,00	2 117,81	1 621,00		exploitation	01/09/2018	128	154	160
ICEA	solaire	31	04/06/2018	2 000,00			2 000,00	757,54			exploitation	01/11/2018	87	100	105
ENERCIT	solaire	82	30/05/2018	2 000,00			2 000,00	2 245,12	454,00		exploitation	01/01/2019	82	95	125
CONFLENT ENERGIE	solaire	66	12/06/2018	1 000,00			1 000,00	667,40			exploitation	01/01/2019	54	66	70
MIDI QUERCY ENERGIES C	solaire	82	17/12/2018	2 000,00	24 157,12		26 157,12	67,12	3 565,55		exploitation	01/01/2019	233	290	42
ENR CHANTRERIE	solaire	44	20/12/2016	3 000,00	130 000,00		133 000,00	226,03	5 669,59	5 600,00	exploitation	22/01/2019	225	245	241
MIN A WATT	solaire	44	26/04/2018	10 980,00	736 342,75		747 322,75	398,56	9 118,22	2 400,00	exploitation	01/05/2019	500	387	276
OMEGA ' 1	solaire	84	08/08/2019	260,00	534 404,00		534 664,00		11 595,83	29 300,00	exploitation	01/09/2019	17 000	6 000	3 432
LA PETITE VICOMTE	solaire	49	04/02/2019	50,00	167 475,80		167 525,80		5 954,00	8 300,00	exploitation	01/10/2019			nc
SOLARIS CIVIS	solaire	13	15/12/2017	600,00			600,00	0,00			développement				
ST PONS	solaire	5	02/07/2018		57 568,60		57 568,60				développement				
PARK A WATT	solaire	38	27/06/2019	250,00	6 696,08		6 946,08				développement				
ENERGIES STEPHANOISES	solaire	42	01/08/2019	1 000,00	17 484,45		18 484,45				développement				
ESPACE DU GENIE	solaire	54	01/10/2019		8 336,30		8 336,30				développement				
A NOS WATTS	solaire	7	31/10/2019		13 910,40		13 910,40				développement				
MONTS ENERGIE	solaire	69	28/09/2018	26 000,00			26 000,00	0,00	1 093,15		construction				
GRAND DELTA SOLAIRE	solaire	84	16/11/2018	5 000,00	643 684,00		648 684,00	2 474,97	26 728,94	20 000,00	construction				
CAP VERT BISSEY	solaire	71	26/02/2019	66 297,00	181 577,00		247 874,00		11 422,00	10 000,00	construction				
HABITAT 38 SOLAIRE	solaire	38	12/11/2019	35 000,00	207 806,00		242 806,00		1 394,86	1 400,00	construction				
Total solaire	Total solaire			596 387,00	4 382 289,65	197 934,70	5 176 611,35	85 339,26	160 918,82	143 450,00		24 905	14 201	9 926	
Methalayou	metha	64	30/09/2014	65 000,00	373 948,86		438 948,86	14 574,06	16 827,70	17 000,00	exploitation	20/09/2018	600	7 000	6 682
Methamoly	metha	69-42	17/01/2015	28 500,00	114 576,00		143 076,00	5 456,01	5 728,81	4 000,00	exploitation	07/04/2019	600	6 000	7 516
Methadoux Energies	metha	17	30/04/2015	5 200,00	27 354,77		32 554,77	0,00			provision				
CENTRES METHA	metha	12	09/05/2018	5 000,00			5 000,00	0,00			développement				
Total metha	Total metha			103 700,00	515 879,63	0,00	619 579,63	20 030,07	22 556,51	21 000,00		1 200	13 000	14 198	

société de projet			Investissement initial				Encours total au 31/12/2019 (immo nettes)	revenus annuels (dividendes et intérêts)			installation de production			production	
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé (intérêts capitalisés compris)	en obligations		2018	2019	prévisions 2020	état avancement	date première mise en service	puissance en KW	attendue en MWh/an	2019 en MWh / an
HydroEpinal	hydro	88	12/07/2017	6 000,00	166 820,00		172 820,00	3 076,04	2 929,00	5 000,00	exploitation	01/10/2016	235	1 200	651
SHEC (HydroCevenole)	hydro	30	30/06/2016	185 000,00	392 721,00		577 721,00	17 027,73	14 641,00	6 000,00	exploitation	04/01/2017	320	800	739
HydroRaon	hydro	88	22/07/2014	5 000,00	65 000,00		70 000,00	5 113,00	1 445,00	1 400,00	exploitation	12/04/2017	400	1 847	1 502
SO ENERGIES	hydro	72	24/04/2019	60 000,00	10 000,00		70 000,00				construction				
Total hydro	Total hydro			256 000,00	634 541,00	0,00	890 541,00	25 216,77	19 015,00	12 400,00			955	3 847	2 892
SEM ER	éolien	35	17/03/2015	350 000,00			350 000,00	8 487,17	24 704,93	57 000,00	exploitation	01/10/2009	12 500	20 000	24 737
La Limouzinière	éolien	44	09/10/2014	528,00	1 724 540,00		1 725 068,00	90 439,70	94 961,69	95 000,00	exploitation	01/04/2012	6 150	12 000	12 303
Ô Manne Céleste	éolien	Belgique	10/06/2014	0,00	0,00	172 085,56	172 085,56	7 449,32		8 000,00	exploitation	04/07/2013	2 000	4 000	nc
Ferme éol. des Monts de R	éolien	87	25/06/2013	9 800,00	374 584,80	100 000,00	484 384,80	9 491,70	9 491,68	9 500,00	exploitation	01/03/2014	2 000	3 000	3 189
Bégawatts	éolien	56	13/07/2013	10 028,00	4 126,20	490 000,00	504 154,20	23 850,00	23 850,00	7 500,00	exploitation	01/05/2014	8 200	18 000	19 077
Isac Watt	éolien	44	30/05/2014	500 003,50			500 003,50		29 310,55	40 000,00	exploitation	01/01/2016	8 000	17 200	18 709
Les Ailes des Crêtes C2	éolien	8	08/04/2015	5 000,00	60 000,00		65 000,00	2 862,55	2 700,00	2 200,00	exploitation	01/07/2016	2 400	2 200	3 235
La Jacterie	éolien	49	10/07/2015	19 064,00	82 400,00		101 464,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	exploitation	01/09/2016	12 500	28 200	30 622
SOCPE Champs Chagnot	éolien	87	29/10/2015	200,00	354 070,28		354 270,28	9 432,76	24 673,73	20 000,00	exploitation	03/01/2017	9 000	19 000	19 964
AVESSAC	éolien	44	29/01/2016	3,00	81 176,00		81 179,00	1 322,64	1 071,00	1 000,00	exploitation	06/04/2017	10 000	22 000	24 503
SEPE SABINE 2	éolien	39	19/12/2018	5 207,75	22 188,81		27 396,56		1 375,00	1 500,00	exploitation	21/12/2018	3 000	6 300	7 143
EOLANDES	éolien	44	28/12/2017	1 000,00	12 500,00		13 500,00				développement				
VEM 87	éolien	87	23/07/2018	100,00			100,00				développement				
ESCANDORGUE	éolien		15/01/2019	3 300,00			3 300,00				développement				
SEC 87	éolien		13/06/2019	200,00			200,00				développement				
ENERGIE DE ST VINCENT	éolien	77	20/07/2019	500,00			500,00				développement				
PLESSEOLE	éolien		22/07/2019	70 000,00			70 000,00				développement				
MAUGE EOLE	éolien	49	07/12/2018	25 000,00	75 000,00		100 000,00		990,00	975,00	construction				
HYROME	éolien		28/02/2019	50 000,00	1 150 000,00		1 200 000,00		11 887,23	13 600,00	construction				
EOLYS LA GRANDE LEVEE	éolien		28/05/2019	50 000,00	200 000,00		250 000,00		3 164,38	10 000,00	construction				
Total éolien	Total éolien			1 099 934,25	4 140 586,09	762 085,56	6 002 605,90	155 735,84	230 580,19	268 675,00			75 750	151 900	163 482
ERE 43	bois énergie	43	05/02/2014	300,00			300,00	0,00			exploitation		1 200	2 000	nc
FORESTENR	bois énergie	73	18/06/2016	10 300,00	774 539,73		784 839,73	4 539,72	10 549,43	28 000,00	exploitation		375	1 100	1 090
Total bois énergie	Total bois énergie			10 600,00	774 539,73	0,00	785 139,73	4 539,72	10 549,43	28 000,00			1 575	3 100	1 090
GEOYNOV	geothermie		12/04/2018	175 000,00			175 000,00	0,00	0,00	0,00	développement				
Total géothermie	Total géothermie			175 000,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00			-	-	-
COSPRO	part strat	26	23/12/2010	11 960,00			11 960,00								
SFR OSER	part strat	69	03/12/2013	41 369,00			41 369,00								
Eole Sud 59-62	part strat	59	20/01/2014	1 000,00			1 000,00								
SIPEnR	part strat	75	06/03/2014	24 300,00			24 300,00								
ERCISOL	part strat	90	20/03/2014	3 570,00			3 570,00								
Nièvre Energie	part strat	58	24/06/2014	15 000,00			15 000,00								
EP Etudes	part strat	75	20/10/2015	20 000,00			20 000,00								
NORD ENERGIE	part strat	59	09/11/2015	15 000,00			15 000,00								
EOLA	part strat	44	03/05/2016	5 000,00			5 000,00								
ENR CITOYENNE	part strat	39	11/01/2017	10 000,00			10 000,00								
TERR ENR	part strat	88	09/12/2019	20 000,00			20 000,00								
Total part strat	Total part strat			167 199,00	0,00	0,00	167 199,00	0,00	0,00	0,00			-	-	-
	Total général			2 408 820,25	10 447 836,10	960 020,26	13 816 676,61	290 861,66	443 619,95	473 525,00			104 385	186 048,00	191 588,00



Prime d'émission 2020 : notice d'explication

I. Les principes et règles générales

A. PRINCIPES GENERAUX

Energie Partagée Investissement investit dans des sites de production d'énergie renouvelable en prenant des participations financières dans des sociétés de projets dont l'unique objet est de développer, construire et exploiter des installations en France.

Ces participations financières sont inscrites à l'actif d'Energie Partagée Investissement et financées exclusivement par le capital qu'Energie Partagée Investissement collecte auprès de ses actionnaires (qui figure au passif d'Energie Partagée Investissement).

Chacune de ces participations fait l'objet :

- D'une validation de sa conformité à la Charte Energie Partagée, sous la responsabilité d'Energie Partagée Association et de son équipe Animation ;
- D'une instruction technique et financière par l'équipe Investissement, validée par un Comité des engagements financiers, composé d'experts ;
- D'un suivi pendant toute sa durée de vie qui prend plusieurs formes :
 - o participation aux instances de pilotage et de gouvernance de la société ;
 - o recueil et analyse des rapports d'exploitation trimestriels (pour les plus gros projets)
 - o recueil et analyse des comptes annuels de la société ;
 - o mesure de la conformité du fonctionnement avec le prévisionnel ;
 - o mesure de l'atteinte du TRI prévisionnel (taux de rendement de l'investissement)
 - o analyse annuelle des risques spécifiques à chaque projet qui alimente une matrice des risques (entretien annuel, grille d'indicateurs d'analyse, ...)

De manière consolidée, Energie Partagée Investissement tient un registre de toutes ses participations, de leurs principaux indicateurs de suivi et indicateurs de risques. Cette consolidation et cette analyse sont partagées, au moins une fois par an, avec des membres du Conseil de surveillance et avec le Commissaire aux comptes de la société qui en garantissent l'approche méthodologique. A titre d'exemple, le Conseil de surveillance et le

Commissaire aux comptes s'assurent que les plus importantes participations financières sont bien traitées et qu'on tend progressivement vers l'exhaustivité des projets et des risques.

B. PRINCIPES COMPTABLES

L'encours de toutes les participations détenues par Energie Partagée est inscrit à l'actif du bilan et valorisé au prix d'achat des titres et des créances par Energie Partagée Investissement. Si un risque de dépréciation de la valeur de ces actifs survient, des provisions sont enregistrées pour réduire cette valeur. Mais en cas d'appréciation de ces actifs (c'est-à-dire d'augmentation de leur valeur), aucun enregistrement comptable n'est possible tant que l'augmentation de valeur n'est pas réellement constatée par une cession des titres ou des créances. C'est un principe de précaution comptable qui vise à enregistrer les moins-values latentes mais pas les plus-values latentes de l'entreprise.

Il est donc difficile de traduire comptablement, dans les comptes d'Energie Partagée Investissement, l'augmentation de la valeur des participations qu'elle détient, alors que ces sociétés de production portent des activités plutôt rentables et sécurisées par des contrats d'achat de l'énergie à long terme. Par ailleurs, ces sociétés détiennent des équipements de production dont la durée de vie est plus longue que la durée des crédits bancaires qu'elles ont souscrit, ainsi plus elles avancent dans le remboursement de leurs crédits bancaires, plus elles prennent de la valeur car elles sont assurées de produire au-delà de la fin du remboursement des crédits bancaires.

C. PRINCIPES DE REMUNERATION DES ACTIONNAIRES ENERGIE PARTAGEE

Deux mécanismes de rémunération sont prévus pour les actionnaires d'Energie Partagée :

1. La distribution d'une partie des bénéfices réalisés par Energie Partagée sous la forme de dividendes, proposée par la Gérance et le Conseil de surveillance et décidée à chaque Assemblée générale :

Cette solution ne pourra pas être activée avant plusieurs années pour deux raisons. Premièrement parce que la société a réalisé jusqu'en 2016 des déficits d'exploitation pour financer sa montée en charge et ses frais de démarrage et deuxièmement parce que les dispositions de l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale), contrairement à l'agrément précédent « entreprise solidaire », obligent à constituer un fonds de réserve à partir de la moitié des bénéfices distribuables.

2. La valorisation par une prime d'émission des actions Energie Partagée pour prendre en compte l'augmentation de la valeur de la société :

Cette solution suppose de faire une évaluation annuelle de son portefeuille pour en déterminer la valeur (plusieurs méthodes d'évaluation existent et peuvent être utilisées). Après constatation de cette valeur, la Gérance détermine une prime d'émission qu'elle propose au Conseil de surveillance dans le cadre des résolutions à soumettre à

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

l'Assemblée générale des actionnaires. Ainsi, l'Assemblée peut décider annuellement de traduire cette valeur par l'émission d'une prime attachée aux actions d'Energie Partagée.

Une prime d'émission s'applique à toutes les actions d'Energie Partagée, celles déjà souscrites antérieurement à son émission et celles à souscrire par de nouveaux entrants.

Ainsi les souscripteurs anciens verront leur souscription valorisée du montant unitaire de la prime par rapport à leur montant de souscription et les souscripteurs nouveaux devront s'acquitter d'un montant de souscription plus élevé que les précédents pour tenir compte de la valeur acquise par Energie Partagée et du moindre risque d'investissement que cela constitue pour eux.

II. La situation d'Energie Partagée Investissement

A. ELEMENTS HISTORIQUES

A la date de la création d'Energie Partagée Investissement à fin 2008, des dispositions fiscales avantageuses existaient au profit des souscripteurs au capital d'Energie Partagée. Celles-ci ont pris fin en 2011.

A compter du 26 septembre 2011, Energie Partagée Investissement a pris une envergure nationale et a été autorisée à émettre des OPTF (offres au public de titres financiers) pour collecter son capital : dans la documentation financière à l'appui de cette collecte, et sans garantie de pouvoir tenir cette promesse, la rentabilité annoncée pour les futurs actionnaires était de 4% brut par an, sous condition de conserver ses actions pendant une durée de 10 ans, soit pour les premiers souscripteurs en OPTF en 2022.

Malgré une collecte en capital assez importante dès la fin de la première année de collecte en 2012, les premiers investissements dans des sociétés de production d'énergie ne se sont matérialisés qu'en 2013 et sur des montants modestes, générant un retard dans l'accomplissement du plan d'affaires prévu. Ce n'est que depuis 2017 que le volume d'investissement annuel dans de nouveaux projets est égal au volume annuel de collecte, garantissant une rotation suffisante de l'argent. C'est aussi au cours de cette même année 2017 que le fonctionnement général de la société est devenu excédentaire, tout en permettant la croissance des moyens humains consacrés à l'activité.

B. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

	2016	% évol.	2017	% évol.	2018	% évol.	2019
Nombre d'actionnaires actifs	4 522	9%	4 946	10%	5 447	9%	5 958
Nombre d'actions émises	114 297	20%	137 379	21%	166 161	22%	203 537
Capital social	11 429 700	20%	13 737 900	21%	16 616 100	22%	20 353 700
Prime d'émission collectée	-		24 382		115 132		304 522
Capitaux propres	10 801 459	22%	13 181 344	24%	16 368 567	25%	20 492 609
Valeur comptable de l'action (capitaux propres / nb actions)	94,50		95,95		98,51		100,68
Valeur nominale de l'action	100,00		100,00		100,00		100,00
Valeur avec prime d'émission de l'action	102,00	2%	104,00	2%	106,20	4%	110,00
Chiffres d'affaires	377 638	22%	460 486	10%	508 074	18%	598 709
Résultat net	- 39 514	205%	41 655	399%	208 048	-10%	186 639

capitaux propres = capital social + prime d'émission + résultat de l'exercice + cumul des résultats antérieurs, positifs ou négatifs (report à nouveau) + provisions

Contexte de l'année 2019 :

- Plusieurs investissements conséquents dans de nouveaux projets éoliens citoyens qui entrent ou vont entrer en exploitation
- Des projets éoliens en exploitation depuis quelques années et qui confirment leur bon fonctionnement en 2019 et leur capacité à dégager des revenus
- Des projets de méthanisation citoyenne et territoriale qui ont été mis en service en début d'année et qui constituaient une expérimentation pour Energie Partagée qui confirme donc son intérêt pour cette filière

III. Partis-pris et proposition de la Gérance soutenue par le Conseil de surveillance d'Energie Partagée Investissement

A. PARTIS-PRIS DE LA GERANCE

La Gérance d'Energie Partagée Investissement, exercée depuis 2015, par Energie Partagée Coopérative, a établi plusieurs partis-pris concernant la rémunération des actionnaires, qu'elle a mis en débat au sein du Conseil de surveillance :

- Le retard pris dans le déploiement du projet Energie Partagée dans ses premières années a pénalisé les premiers souscripteurs alors qu'ils ont pris des risques importants en soutenant un outil financier innovant et qui n'avait pas fait ses preuves
- La prime d'émission vise donc à instaurer une différenciation entre les sociétaires par date d'entrée dans la société, alors que les dividendes, quand

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

ils sont possibles, sont versés indifféremment à tous les actionnaires au prorata du volume d'actions qu'ils détiennent

→ La prime d'émission a d'autant plus de sens que la distribution de dividendes n'est pas encore possible pour Energie Partagée Investissement, ce dispositif a donc vocation à perdurer au moins jusqu'à la date où un versement de dividendes sera possible

- Le point de départ de l'émission d'une prime est le calcul de la valeur prise par les participations financières détenues par Energie Partagée Investissement. Plusieurs dispositifs et modes de calcul existent, des plus subjectifs aux plus mathématiques et il est également possible de recourir à une évaluation externe (par des cabinets spécialisés) pour le faire.

→ La Gérance a préféré, à ce stade, ne pas recourir à une évaluation externe pour plusieurs raisons : il s'agit d'une part d'une démarche assez coûteuse alors que le fonctionnement de la Société est juste stabilisé et d'autre part, cela reviendrait à donner une valeur de marché aux participations financières détenues par Energie Partagée (« si Energie Partagée devait céder sa participation, à quel prix cette cession serait-elle réalisée aujourd'hui ? »), pour répondre à cette question, un cabinet d'audit se base sur la réalité du marché qui est plutôt favorable à notre secteur d'activité. Cependant, nous ne souhaitons ni sous-estimer ni sur-estimer ces participations et conserver un horizon raisonnable de rentabilité en cohérence avec les valeurs de nos actionnaires qui souhaitent s'éloigner des approches spéculatives.

B. PROPOSITION DE PRIME D'ÉMISSION 2020

Au regard des éléments de contexte et des principes décrits précédemment, la Gérance, sur la base de l'évaluation des participations détenues par Energie Partagée au 31/12/2019 **propose à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires d'Energie Partagée Investissement du 15 mai 2020 l'émission d'une nouvelle prime de 3,80 euros par action qui porte la totalité de la prime d'émission à 10 euros par action.**

Date d'entrée en vigueur :

Dès le 15 avril 2020, date de diffusion du présent dossier d'Assemblée, la prime entrera en application sous réserve de son approbation par l'Assemblée le 15 mai 2020. Ainsi les souscriptions nouvelles qui seront reçues entre le 15 avril et 15 mai seront mises en attente et ne seront agréées qu'à partir du premier jour ouvrable suivant l'Assemblée, à savoir le 18 mai 2020.

Cette proposition a été soumise au Conseil de surveillance, réuni en présence du Commissaire aux comptes, en date du 25 mars 2020 et a reçu un avis favorable du Conseil de surveillance.